

MAIRIE D'OSLON

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2021

Le vingt-neuf novembre deux mille vingt et un, dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence d'Yvan NOEL.

PRESENTS : Valérie THEVENOT. Pierre FLEURY. Jean-Luc MEUNIER. Valérie BESSARD-MANDRILLON. Claudine CORNU. Christine BOUILLOT. Joëlle DE MATTEIS. Aline ROUSSEAUX. Nathalie KHEMDOUDI. Pascal VAN DORSSELAER. Julien GAUDET.

ELU SUPPLEMENTAIRE : Roxane COLLINET

ABSENTS : Denis RAUX avec pouvoir Christine BOUILLOT. Mathieu BERNARD avec pouvoir Pascal VAN DORSSELAER. Joël CORPET avec pouvoir Yvan NOEL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie BESSARD-MANDRILLON
La secrétaire de mairie assiste à la séance.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE CHAPITRE 011, 012 et 014

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le transfert de crédit d'un montant de 13 000 € sur les chapitres 011 (Charges à caractère général), 012 (Charges de personnel) et 014 (Atténuation de produits).

DELIBERATION MODIFICATION STATUTS GRANDS CHALON TRANSFERT COMPETENCE

Vu la délibération du Conseil communautaire du 8 novembre 2021 approuvant les nouveaux statuts,

Depuis sa création, le Grand Chalons a toujours exercé la compétence d'organisation des transports urbains. Celle-ci s'est accompagnée dans les faits de la gestion des abris de voyageurs, dénommés également « abribus », pour ses communes membres, en dehors de la ville centre, Chalons-sur-Saône, qui avait contracté un marché de mobilier urbain global comprenant des abribus publicitaires.

Actuellement, 68 abribus publicitaires sont implantés sur le territoire de Chalons-sur-Saône dans le cadre du marché conclu par la Ville en 2006 et repris par le Grand Chalons en 2012. Le

Grand Chalon a de son côté déployé 126 abris de voyageurs sans publicité commerciale sur son ressort territorial, répartis sur 33 communes.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le transfert de la compétence « Installation et entretien des abribus, à l'exclusion de la propreté urbaine des emprises et des abords des abribus implantés sur les voiries qui ne sont pas d'intérêt communautaire ».

DELIBERATION TRAVAUX RENOVATION ENERGETIQUE GROUPE SCOLAIRE

Dans le cadre de l'Appel à Projets Départemental 2022, à l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite du Département la subvention dans le cadre, volet 1 « Services de proximité du quotidien et transition énergétique des bâtiments », fixée à 25 % d'un plafond de dépenses éligibles de 100 000 €.

INFORMATIONS DIVERSES

POINTS TRAVAUX :

- Rue Château Coulon, travaux en cours avec prévision des enrobés d'ici 15 jours.
- RD 678, travaux terminés, lors de la réception des travaux des réserves seront remises.
- SYDESL : pose des candélabres en cours, fin des travaux prévue d'ici une semaine.

TELETHON :

Explication sur la marche organisée sur les 5 communes avec précisions des horaires.

VŒUX : la cérémonie est prévue le vendredi 21 janvier 2022 à 19 heures.

Fin séance à 20 h 00

Prochain CM le 31/01/2022

